



Contre indication vaccination

Par **Astria**, le **07/08/2021** à **12:10**

Bonjour j'ai un certificat médical de contre indication au vaccin. (Suis bénévole d'une association qui intervient dans une autre association)

Que faire pour reprendre le travail : quelques heures dans l'association qui accueille ?

Merci

Par **P.M.**, le **07/08/2021** à **13:03**

Bonjour,

Si vous êtes bénévole, il ne s'agit donc pas d'une activité vitale pour vous et donc la prudence et le principe de précaution voudraient que temporairement vous ne preniez pas le risque de contaminer les autres et de vous faire contaminer en vous abstenant de vous y rendre...

Par **Astria**, le **07/08/2021** à **14:06**

Merci pour votre réponse.

Qui contaminerait qui ?

Mon fils a eu le covid et respectueuse des gestes Barrières

Je n'ai rien eu.

Le vital reste le lien social

Bonne journée

Par **P.M.**, le **07/08/2021** à **14:42**

C'est bien pourquoi les gestes barrières ne sont pas suffisants même si le vaccin ne crée pas une immunité totale...

Peut-être aussi ne fréquentez-vous pas exactement les mêmes personnes au même moment...

Le principe c'est d'essayer de se débarrasser le mieux possible et le plus rapidement du virus pour que le lien social puisse être revitalisé dans les meilleures conditions pour tous...

Par **Astria**, le **07/08/2021** à **16:30**

Oui bien sûr

Merci